

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI LE 2 JUILLET 2019**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, mardi le 2 juillet 2019 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

19-07-9715

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 3 et 5 juin 2019**

19-07-9716

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que les procès-verbaux du 3 et 5 juin 2019 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

19-07-9717

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 102 218.41 \$, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

19-07-9718

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 348 187.32 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

**6. Correspondances**

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Programme Fonds du développement du territoire volet 2 – 17 000\$ octroyé à la municipalité – sera appliqué sur l'identification du territoire phase 3 ;

**8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

**Loisirs (Michel Laberge)**

- Le camp de jour est débuté le 25 juin dernier ;
- La Fête Nationale a eu lieu le 23 juin dernier, une très belle présentation et merci aux bénévoles et aux travaux publics pour leur participation ;
- Tournoi de golf de la municipalité qui aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2019- inscriptions en cours ;

- Annonce de trois spectacles au Parc riverain – Espace Fillion le 19 juillet 2019 et le 2 et 16 août 2019 ;

### **Animation au Parc Riverain**

ATTENDU l'autorisation à présenter trois spectacles musicaux au parc riverain pour la période estivale ;

ATTENDU l'autorisation de dépense de 1000\$ ;

ATTENDU la nécessité d'augmenter l'autorisation prévue ;

19-07-9719

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise une somme supplémentaire de 300 \$ pour la période estivale 2019 concernant l'animation au Parc Riverain de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **Comité consultatif d'urbanisme**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 20 mai 2019

### **Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :**

#### **Au PIIA :**

1. Pour la demande de construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 4 439 543 rue de la Vallée.
2. Pour la demande d'ajout d'un solarium au 69, chemin du Lac-La-Retenué Sud.
3. Pour la demande d'élargissement du stationnement au 6291, avenue Royale.
4. Pour la demande de changement d'une porte et 6 fenêtres au 6406 avenue Royale.
5. Pour la demande d'installation d'un toit relié au mur arrière de la maison au 6483 avenue Royale.
6. Pour la demande d'ajout d'un rangement attenant au 6680 boulevard Ste-Anne.
7. Pour le remplacement du revêtement de toit au 6685 avenue Royale.
8. Pour la démolition d'une maison unifamiliale et possible reconstruction au 6693 avenue Royale.
9. Pour la demande d'installation d'une enseigne lumineuse au 6704 boulevard Ste-Anne.
10. Pour la demande de changement de revêtement extérieur de la maison et partie du bardeau d'asphalte.
11. Pour la demande de fermeture d'un mur de la marquise face au boulevard et ajouter un abri pour les conteneurs à déchets au 6890 boulevard Ste-Anne.
12. Pour la demande de subdivision du lot 4 440 775 et création des lots 6 319 628 et 6 319 629 au 6905 avenue Royale.
13. Pour la demande d'ajout d'une remise au 6955 avenue Royale.

#### **Demande de dérogation mineure :**

1. Pour la permettre la construction d'un garage en cour avant au 6003 avenue Royale.
2. Pour permettre l'agrandissement du stationnement à 5.56 mètres, au 6570 boul. Ste-Anne #302.
3. Pour permettre l'implantation d'un bâtiment ayant une marge avant de 3.7 mètres, sur le lot 4 410 328 – rue Gariépy.

#### **Demande d'amendement :**

Pour étendre la zone H-140 à la partie du lot étant présentement en zone H-131 afin de permettre la construction de cinq maisons de ville dans un projet d'ensemble.

### **Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

- Tout est sous contrôle, pas de débordement ;

## **9. Dérogations mineures**

### **6003, avenue Royale**

CONSIDÉRANT QUE Gisèle Gadbois a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre la construction d'un garage en cour avant ce qui est proscrit par le règlement de zonage.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 juin 2019;

19-07-9720

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6003 avenue Royale, visant à permettre la construction d'un garage de 16' x 20' en cour avant, soit dans l'aire de stationnement, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **6570 boulevard Ste-Anne, unité 302**

CONSIDÉRANT QUE Sylvie Deschênes a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre l'agrandissement de l'aire de stationnement avec en empiètement en face du mur avant supérieur à celui autorisé par le règlement de zonage.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 juin 2019;

19-07-9721

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6570, boulevard Ste-Anne #302, visant une aire de stationnement avec un empiètement de 93% du mur avant au lieu de 50% pour 6570, boulevard Ste-Anne #302, comme exigé par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **lot 4 440 328**

CONSIDÉRANT QUE Alexandre Lajoie a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre l'implantation d'un bâtiment avec une marge de recul avant inférieure à celle prescrite par le règlement de zonage.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 juin 2019;

19-07-9722

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur du lot 4 440 328, visant à permettre l'implantation d'un bâtiment avec une marge de recul avant de 3.5 mètres au lieu de 6 mètres tel qu'exigé par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

## **10. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA**

### **Amélie Noël**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 439 543;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juin 2019;

19-07-9723

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte la demande d'Amélie Noël, soit la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 439 543, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **Denis Matte**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit demande pour l'ajout d'un solarium au 69 Lac-La-Retenué Sud;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

19-07-9724

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juin 2019;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte la demande de Denis Matte, soit l'ajout d'un solarium au 69 Lac-La-Retenu Sud, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Mario Courcy et Hélène Vézina**

19-07-9725

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'élargissement du stationnement au 6291, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 20 juin 2019;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte la demande de Mario Courcy et Hélène Vézina, soit l'élargissement du stationnement au 6291 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Sylvie Dallaire**

19-07-9726

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement d'une porte et six fenêtres au 6406, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 20 juin 2019;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte la demande de Sylvie Dallaire, soit pour le changement d'une porte et six fenêtres au 6406 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Stéphanie Boily**

19-07-9727

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation d'un toit relié à la maison au 6483, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 20 juin 2019;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte la demande de Stéphanie Boily, soit pour l'installation d'un toit relié à la maison au 6483, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Marlène Bélanger**

19-07-9728

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'ajout d'un rangement attenant au 6680, boulevard Ste-Anne;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 20 juin 2019;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte la demande de Marlène Bélanger, soit pour l'ajout d'un rangement attenant au 6680, boulevard Ste-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

M. Pierre Lefrançois , maire, se retire des discussions et du vote pour ce point

**Pierre Lefrançois**

19-07-9729  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le remplacement du revêtement de toit au 6685 avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 20 juin 2019;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte la demande de Pierre Lefrançois, soit pour le remplacement du revêtement de toit au 6685 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**André Chamorel**

19-07-9730  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition d'une maison unifamiliale au 6693, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 20 juin 2019;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte la demande d'André Chamorel, soit pour la démolition d'une maison unifamiliale au 6693, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**François Thibaudeau**

19-07-9731  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation d'une enseigne lumineuse au 6704, boulevard Ste-Anne;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 20 juin 2019;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte la demande de François Thibaudeau, soit pour l'installation d'une enseigne lumineuse au 6704, boulevard Ste-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**André Godin**

19-07-9732  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement de revêtement extérieur et une partie du bardeau d'asphalte au 6845, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 20 juin 2019;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte la demande d'André Godin, soit pour le changement de revêtement extérieur et une partie du bardeau d'asphalte au 6845, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Miquel Savard**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour fermer le mur de la marquise face au boulevard et ajouter un abri pour les conteneurs à déchets au 6890, boulevard Ste-Anne;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

19-07-9733

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 20 juin 2019;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte la demande de Miquel Savard, soit pour fermer le mur de la marquise face au boulevard et ajouter un abri pour les conteneurs à déchets au 6890, boulevard Ste-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Frédéric Lanoue**

19-07-9734

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour subdiviser le lot 4 440 775 et créer les lots 6 319 628 et 6 319 629 au 6905, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 20 juin 2019;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte la demande de Frédéric Lanoue, soit pour subdiviser le lot 4 440 775 et créer les lots 6 319 628 et 6 319 629 au 6905, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Hélène Letarte**

19-07-9735

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'ajout d'une remise au 6955, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 20 juin 2019;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte la demande d'Hélène Letarte, soit pour l'ajout d'une remise au 6955, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**11. Entente avec la MRC Côte-de-Beaupré pour une aide financière pour les conteneurs de recyclage**

19-07-9736

CONSIDÉRANT QUE les personnes apparaissant à la liste jointe à l'annexe A de la présente résolution exploitent une entreprise du secteur privé et sont propriétaires ou occupantes d'un immeuble autre qu'une résidence située sur le territoire de la Municipalité;  
CONSIDÉRANT QUE ces entreprises doivent acquérir un conteneur pour les matières recyclables suivant les nouvelles exigences imposées par la MRC dans le cadre de la collecte de ces matières ;  
CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (« L.C.M. ») qui permet à la Municipalité d'accorder une aide financière aux entreprises privées;  
CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité et la MRC de la Côte-de-Beaupré dans laquelle cette dernière s'engage à rembourser à la Municipalité toute aide financière versée par elle aux personnes apparaissant sur la liste à l'annexe A, dans le respect des modalités prévues à cette entente.  
**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE** la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente d'aide aux entreprises pour l'acquisition de conteneurs de recyclage intervenue avec la MRC et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;  
**QUE** la Municipalité accepte d'accorder une aide financière à chacune des personnes apparaissant à la liste jointe à l'Annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante, dans la mesure où l'ensemble des conditions prévues à l'article 92.1 L.C.M. sont rencontrées et qu'une demande accompagnée d'une preuve d'achat du conteneur est déposée à la Municipalité **au plus tard le 31 décembre 2019;**

**QUE** le montant de l'aide qui sera versé par la Municipalité équivaut à 30 % de la valeur réelle du conteneur, taxes incluses, jusqu'à concurrence des montants maximaux suivants pour chaque type de conteneur :

Conteneur	Montant maximal de l'aide financière
2 verges cubes	360 \$
4 verges cubes	420 \$
6 verges cubes	510 \$
8 verges cubes	600 \$

**QUE** l'aide sera versée en un seul versement au plus tard dans les 30 jours suivant le dépôt d'une demande ;

**QUE** les crédits nécessaires à cette dépense sont puisés à même le fonds général jusqu'à l'obtention du remboursement par la MRC ;

**QU'UNE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC.

**12. Entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)**

**CONSIDÉRANT** la difficulté d'accès à certaines parties du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Boischatel ont accès à de l'équipement spécialisé et à du personnel ayant la formation requise pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé ou difficilement accessible ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, chap. Q-27.1 L.R.O. permettant la conclusion d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie ;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours de l'année 2018, un projet d'entente a été présenté aux municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré afin d'organiser un service de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) ;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif de cette entente est d'encadrer le mode de fonctionnement ainsi que d'établir les coûts reliés au sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire des villes et municipalités participantes à ladite entente ;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'entente a fait l'objet d'une vérification juridique ;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'entente vérifié a été présenté aux municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de L'Ange-Gardien s'en déclare entièrement satisfait ;

19-07-9737

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, **APPUYÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de L'Ange-Gardien l'entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) ;

**QU'UNE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

**13. Adoption du règlement #19-665 sur les soupapes de sûreté (clapet antiretour) des immeubles desservis par le service d'égout municipal sur le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien**

19-07-9738

**ATTENDU QU'**une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donnés à la séance ordinaire du 3 juin 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Michel Laberge, conseiller, **APPUYÉ PAR** Simon Marcoux, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,** Que la Municipalité de L'Ange-Gardien adopte le règlement #19-665 « Règlement sur les soupapes de sûreté (clapets antiretour) des immeubles desservis par le service d'égout municipal sur le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

**14. Entente intermunicipale pour le partage d'une archiviste**

**ATTENDU** le désir de la municipalité d'effectuer la gestion documentaire du bureau de la municipalité ;

**ATTENDU** le départ de l'archiviste ;

19-07-9739

ATTENDU l'embauche effectuée à la Ville de Beaupré et la possibilité de partager la ressource avec cette dernière;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, **D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de L'Ange-Gardien l'entente intermunicipale concernant la disponibilité d'une personne en gestion documentaire avec la Ville de Beaupré, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

#### **15. Autorisation de dépenses**

19-07-9740

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- 3105 \$ taxes incluses, pour l'achat de trois tables à pique-nique pour le centre des loisirs, soit à la firme Tessier ;
- 280\$ taxes incluses pour l'achat de stores pour le bureau du contremaître au garage des travaux publics ;
- 480\$ plus taxes pour une fertilisation à la pelouse du parc riverain par les Entreprises Gariépy Inc. ;
- 1215\$ taxes incluses pour l'achat de boyaux pour les travaux publics ;
- 4630\$ taxes incluses pour l'achat chez Hilti, d'une carotteuse à diamant pour les travaux publics ;
- 3380\$ taxes incluses pour la réparation de la rétrocaveuse par la firme Nortrax ;
- 1615\$ taxes incluses pour la peinture réparation du camion des travaux publics (Dodge) ;

APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

#### **16. Mandat à l'OBV**

19-07-9741

ATTENDU le jugement #21040-2018009 du 8 février 2019 de L'Honorable André Lalancette, de procéder à l'enlèvement de tout remblai présent dans le littoral du Lac-la-Retenué, soit au 95 chemin Lac-la-Retenué Sud ;

ATTENDU le non-respect du jugement par le propriétaire, et l'autorisation de la municipalité à procéder pour les travaux requis ;

ATTENDU la soumission reçue de l'OBV ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, de mandater L'OBV Charlevoix Montmorency à procéder aux travaux requis pour un coût de 7700\$ taxes incluses, et que les frais engagés soient assimilés à une taxe foncière sur l'immeuble du 95 chemin Lac-la-Retenué Sud, tel que prévu au jugement, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

#### **17. Octroi de contrat pour la construction du terrain de soccer en gazon synthétique**

19-07-9742

ATTENDU l'appel d'offres publique pour la construction du terrain de soccer en gazon synthétique ;

ATTENDU la réception de trois soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières, soient Terrassement Latulippe, Gosselin Tremblay Excavation et Déneigement Daniel Lachance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à Déneigement Daniel Lachance Inc. pour les travaux de construction d'un terrain de soccer en gazon synthétique, pour un coût de 1 925 003.43\$ taxes incluses, et ce, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

#### **18. Deuxième période de questions**

#### **19. Divers**

19-07-9743

##### **1 Mise à pied et engagement d'un journalier saisonnier**

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil effectue la mise à pied de M. Steve Milliard, journalier saisonnier aux travaux publics, soit au 21 juin 2019, et, d'effectuer l'embauche de M. Samuel Giroux en remplacement de ce dernier, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.



**20. Levée ou ajournement de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

19-07-9744

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h35, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale